



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Compte rendu réunion de préparation du CHSCT 12 novembre 2015

Présents direction : Col Delaigue, Col Guillot, Col Collot A, Lt-Col Chabert.

Présents syndicat SUD : Mme Duarte, Lt Lebrun, A/c Chabbouh R, S/c Dupir.

Dans le cadre du dialogue social nouvellement mis en place, une réunion de préparation du Comité Technique s'est déroulée ce jeudi 12 novembre. L'ensemble des organisations syndicales représentatives étaient présentes.

Le directeur nous présente les différents dossiers qu'il souhaite aborder lors du prochain CT.

➤ dossier n°1 : Décret sur les évaluations 2015

Une formation pour les évaluateurs sera dispensée afin de faciliter la mise en place de cette mesure.

Deux catégories d'évaluateurs sont à identifier :

Les SPP en caserne, la direction propose que les adjudants-chefs évaluent les sapeurs, caporaux, caporaux-chef, sergents et sergents-chefs. Les adjudants-chefs seront évalués par le chef de centre.

Le chef de centre déterminera les évaluateurs.

Les SPP à emploi partagé, l'affectation principale prévaut pour l'évaluation. Le niveau hiérarchique opérationnel supérieur doit être également respecté.

Lorsque les paramètres seront figés pour le choix des évaluateurs, la formation de ceux-ci sera faite sur une journée. Les fiches de postes respecteront strictement les textes pour ne pas se mettre trop de contraintes.

Nous demandons que les sergents-chefs évaluent les sapeurs, caporaux et caporaux-chefs. Les adjudants-chefs eux évalueront les sergents et sergents-chefs.

Dans un souci de cohérence dans le choix des évaluateurs, nous proposons que l'évaluation se fasse de façon décroissante dans le grade pour pouvoir déterminer au plus juste les évaluateurs dans les grades d'adjudants puis sergents-chefs en fonction de leurs évaluations personnelles.

L'objectif de la direction étant de mettre en place ce dispositif avant le 31/12/2016.



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

➤ dossier n°2 : Modifications du règlement intérieur

Les modifications concernent principalement le changement du sigle « SDIS » en « SDMIS » et la charte informatique.

➤ dossier n°3 : Point sur l'absentéisme 2014

Présentation du rapport déjà présenté en CHSCT.

➤ dossier n°4 : Jour de fermeture pour 2016

L'administration annonce les jours de fermeture pour l'année 2016.

Plus largement un système d'information va être mis en place pour les membres CHSCT

➤ dossier n°5 : Plan de formation

Le directeur souhaite que le plan de formation initialement prévue pour 2014/2016 soit étendu sur 2017 afin de se caler sur le budget du SDMIS.

➤ dossier n°6 : Avancement au grade de Lieutenant hors classe

Aujourd'hui le taux de promotion au grade de lieutenant hors classe est de 15%. En 2016, les mesures pérennes seront en place. La règle est que le nombre de poste sera incrémenté par 75% des lauréats de l'examen professionnel et par 25% par la nomination au choix dans les titulaires du lieutenant 1^{ère} classe.

Au 1^{er} janvier 2016, 46 lieutenants 1^{ère} classe rempliront les conditions pour l'examen professionnel. Dans ces 46 agents, 27 remplissent également les conditions d'avancement au choix.

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH